

PERCO et Droit d'opposition

Les Fédérations CFDT et CGT, après avoir fait valoir leur droit d'opposition, ont effectué une savante marche arrière après deux petites modifications du texte sur la forme et non sur le fond. Le PERCO est un plus pour les salariés du Groupe et FO Energie et Mines l'a signé, à nouveau, le 25 novembre 2009. De cette manière, nous permettons aux salariés, qui disposent d'un CET, de placer 10 jours pour 2009 et 10 jours en 2010 avec 25 % d'abondement sur le PERCO, et ce sur la base du volontariat.

Télécharger le Tract au format PDF